



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Entre justice et compétitivité, le “développement territorial” au Maroc.

Planel Sabine, Chargée de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, 15 rue Abou Derr, 10 000 Rabat-Agdal – MAROC

L'Etat marocain subit actuellement une double contrainte. La mondialisation l'oblige à accroître la compétitivité de son économie dans les échanges internationaux mais son niveau de développement encore inégal le rend soucieux d'une réduction des inégalités. Jusqu'à présent ces deux dimensions des politiques marocaines ne se rencontraient guère ; aux politiques sectorielles économiques de créer les conditions d'un enrichissement national et aux secteurs sociaux d'accompagner les effets ou les méfaits de cette transition. Depuis que les politiques publiques se pensent en partie sur un mode territorialisé, et non plus strictement sectoriel, ce double impératif révèle toutes ses contradictions : les politiques de développement doivent être à la fois sélectives et correctives, créer des inégalités tout en pensant aux modalités de leur réduction. Pensées à l'échelle de territoires locaux, ces politiques inventent une nouvelle forme d'équité et pratiquent une discrimination/sélection des espaces dotés des plus grands atouts.

La justice qui s'applique ainsi est très éloignée d'une justice idéale ou d'un quelconque égalitarisme. Elle se conçoit comme une justice évolutive, en plusieurs étapes. Si le territoire réunit dans un même espace des objectifs contradictoires, il revient aux politiques de les traiter individuellement. Dans un premier temps les inégalités sont renforcées afin d'atteindre dans un second temps - préparé dès la mise en œuvre du projet - à une plus grande justice. L'*offshoring*, les zones franches et plus généralement les territoires *ad hoc* se répandent sur le territoire national sans que soit clairement pensée leur articulation avec le reste du pays. Chargées à terme de diffuser le développement par proximité et capillarité, ces zones de développement captent pour le moment l'essentiel des efforts en matière d'investissement économique et d'aménagement du territoire.

Les modalités qui permettront de passer de la première à la seconde étape nous interrogent, tant l'œuvre de justice semble céder le pas aux nécessités de la compétitivité économique. En théorie, les modalités de diffusion, les futurs vecteurs de répartition des richesses ne sont guère planifiés par ces politiques qui présupposent une extension « spontanée » des poches de développement. Le résultat de ce pari est d'autant plus incertain que le niveau de développement escompté est loin d'être garanti.

En comparant diverses zones/projets de développement (dans les régions de Tanger-Tétouan et du Souss-Massa-Drâa), nous tenterons d'analyser la mise en pratique d'une justice pensée à l'aune de l'efficacité économique. Quels outils sont pensés par les politiques publiques pour permettre le rayonnement de ces poches de développement ? Comment sont-ils appliqués ? Et dans quelle mesure sont-ils réappropriés par d'autres acteurs du développement local ?